



---

# VILLE DE STAINS

---

## Liste des Délibérations examinées par le Conseil municipal

---

### Séance du 31 janvier 2025

- Délibération n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance - *Désignation de Monsieur Tedj-Eddine BOUAÏCHE*
- Délibération n° 1.2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2024 - *Approuvé*
- Délibération n° 1.3 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 octobre 2024 - *Approuvé*
- Délibération n° 1.4 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2024 - *Approuvé*
- Délibération n° 1.5 - Evolution de la part communale de la taxe d'aménagement - *Approuvée*
- Délibération n° 2.1 - Modification du tableau des effectifs - *Approuvée*
- Délibération n° 2.2 - Accroissements saisonniers d'activités - Vacances scolaires d'hiver, de printemps et période estivale 2025 - *Approuvés*
- Délibération n° 3.1 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales - *Approuvé*
- Délibération n° 3.2 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Conseil départemental de Mayotte en faveur des sinistrés du Cyclone Chido - *Approuvée*
- Délibération n° 4.1 - Désignation d'un représentant suppléant pour siéger au sein de la Fédération nationale des centres de santé (FNCS) - *Approuvée*
- Délibération n° 5.1 - Attribution du marché public d'exploitation des installations de chauffage, d'ECS et connexes - *Approuvée*
- Délibération n° 5.2 - Marché public relatif à l'achat et à la livraison de pain frais pour les groupes scolaires, foyers, et les multi-accueils de la ville de Stains - *Déclaration sans suite - Approuvée*
- Délibération n° 5.3 - Attribution de gré à gré du marché public relatif à l'achat et à la livraison de pain frais pour les groupes scolaires, foyers et les multi-accueils de la ville de Stains - *Approuvée*

- **Délibération n°5-4 - Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 - Approuvé**

*Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, toute délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessibles par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*